

Il n'y a pas de réflexion politique sur la ville de demain



Immeuble construit entièrement en bois. Un exemple, extrême mais très parlant, est celui de l'îlot 13. Il n'y a jamais eu à Genève d'espace pour lequel des citoyens aient autant combattu.

CONFÉRENCE Un architecte se bat pour une architecture plus démocratique.

ANNE BRUCHEZ

Le locataire n'est-il pas le meilleur juge de son espace de vie? C'est du moins ce qu'avance Daniel Marco, architecte et maître de recherche à l'Institut d'architecture de Genève. Mardi soir, il l'a déclaré lors d'une conférence à l'Institut national genevois: «De plus en plus, le travail des fabricants en architecture n'est jugé que par d'autres fabricants. Cela est pour moi une dérive dangereuse.»

L'architecte considère que le meilleur juge d'un bâtiment est celui qui l'utilise. La formation et l'information des habitants sont donc capitales pour qu'ils puissent prendre des responsabilités, avoir la possibilité de participer aux débats et aux choix qui concernent leur ville. «Cela est requis par de très nombreux traités et chartes relatifs à la sauvegarde du patrimoine bâti, mais la population est généralement exclue du débat sur l'architecture et l'urbanisme. Le

débat reste actuellement du domaine de la corporation, d'où un grand isolement des architectes et des urbanistes face au public», regrette-t-il.

Architecture et rapports sociaux

L'architecture et l'urbanisme peuvent et doivent être l'expression des rapports sociaux. Le patrimoine architectural n'est pas limité aux cathédrales. Des lieux pour lesquels un groupe de citoyens éprouve un attachement affectif, sans rapport obligé avec une valeur historique ou artistique, en font aussi partie. Il est donc important que les habitants donnent leur avis et s'impliquent dans le débat public.

Un exemple, extrême mais très parlant, est celui de l'îlot 13. Il n'y a jamais eu à Genève d'espace pour lequel des citoyens aient autant combattu. Un affrontement avait lieu entre les locataires-

squatters d'un côté, et les promoteurs et architectes de l'autre. Après de nombreux plans d'aménagement refusés et des contre-projets, la Ville a dû intervenir pour que les deux parties négocient. Finalement, le résultat a été un compromis entre de nouvelles constructions et des immeubles conservés. Par ailleurs, les squatters ont racheté les immeubles où ils vivaient, devenant ainsi d'authentiques propriétaires. «Mais plus que le compromis avec les locataires, ce qui est intéressant dans cette expérience c'est qu'il a fallu quinze dérogations par rapport à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) pour la réaliser. Ce qui montre le peu de souplesse de cette loi et le peu d'habitude qu'on a de ce genre de négociation», relève l'architecte.

L'exemple de Bruxelles

Pour Daniel Marco, le vrai problème est qu'en Suisse il n'y a pas de réflexion politique sur la notion de ville. Et particulièrement sur la ville de demain. Dans le

reste de l'Europe, les hommes politiques s'emparent du débat. Des millions d'euros ont par exemple été débloqués par Bruxelles pour créer des groupes d'étude sur la question. En Suisse, l'évolution de la ville dans le futur n'est vraiment étudiée que dans les écoles spécialisées. «J'ai l'impression que dans ce pays, les gens ont honte d'habiter en ville», accuse Daniel Marco. Du coup on évite de débattre de cette notion.

Les partis de droite comme de gauche, pour des raisons différentes, semblent avoir une analyse négative de la ville. «Leur réflexion est limitée au présent ou au passé. La droite a toujours considéré la ville comme une affaire patrimoniale, et pour la gauche la problématique de la ville se résume à la question du logement.» Il n'y a donc aucune amorce de l'étude de la complexité urbaine à une échelle locale – l'expérience de l'îlot 13 est une exception – comme dans sa globalité. «La ville n'a pas le droit de cité», a dit un jour Yvette Jaggi. ■